

**Branche examinée 9 : Droit**

|  |                      |                      |
|--|----------------------|----------------------|
| Numéro du (de la) candidat(e)                                | <input type="text"/> |                      |
| Durée de l'examen  | 40 minutes           |                      |
| Nombre de pages de l'épreuve<br>(y compris la page de garde) | 12                   |                      |
| Annexe(s)  | 1                    |                      |
| Maximum de points possibles                                  | 40                   |                      |
| Points obtenus   |                      | <input type="text"/> |
| Note   |                      | <input type="text"/> |

**Indications**

- Veuillez inscrire votre numéro de candidat(e) sur toutes les pages de l'épreuve et sur les éventuelles pages supplémentaires.
- Veuillez vérifier que les pages figurant dans la donnée correspondent au nombre de pages indiqué ci-dessus.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les exercices peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre «indélébile» ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

**Le collège d'experts****Date****Signatures**

Expert(e) 1

Expert(e) 2

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 1 : Séparation des pouvoirs (2 points)****Donnée**

Le principe de la séparation des pouvoirs suppose la répartition du pouvoir de l'Etat en trois parties (pouvoirs).

**Tâche**

Nommez le terme technique (pouvoir) pour chacune des activités étatiques suivantes :

|   |  |
|---|--|
| Le tribunal cantonal des Grisons rend une décision.   |  |
| Le conseil municipal zurichois adopte une loi.  |  |
| La caisse de compensation zougnoise rend une décision.  |  |
| L'autorité compétente en matière de construction de la commune de Dietlikon autorise un projet de construction. |  |

*Indication pour la correction : ½ point par réponse correcte.*

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 2 : Juridictions administratives et constitutionnelles (3 points)**

**Donnée**

L'activité étatique peut être soumise à un tribunal pour contrôle (respect du droit). Il existe cependant des exceptions.

**Tâche 2.1 (2 points)**

Pourquoi le Tribunal fédéral ne peut-il pas contrôler si les différents âges de retraite selon le sexe prévus dans la LAVS violent la Constitution ?

**Indication**

Indiquez la base légale (loi et article).

**Tâche 2.2 (1 points)**

Est-ce que les ordonnances du Conseil fédéral qui violent la Constitution peuvent être contrôlées par un tribunal ?

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 3 : Recueils du droit fédéral (4 points)**

**Donnée**

La Confédération possède deux différents recueils de textes législatifs.

**Tâche 3.1 (2 points)**

Dans la disposition transitoire de la modification de l'OACI du 02.03.2012, il est fait référence à RO 2015 5877. Que signifie cette abréviation ainsi que les deux nombres ?

**Tâche 3.2 (2 points)**

Quel recueil devez-vous consulter pour vous assurer que vous vous basez sur la version actuelle d'un texte législatif ? Veuillez aussi indiquer l'abréviation.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 4 : Procédure d'adoption des traités internationaux (2 points)**

**Donnée**

Dans le domaine du droit des assurances sociales, la Suisse a conclu des conventions de sécurité sociale (traités internationaux) avec de nombreux Etats.

**Tâche**

Quelles sont, pour le peuple, les deux possibilités prévues par la Constitution pour se prononcer dans le cadre de la conclusion de traités internationaux ?

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 5 : Respect des délais (7 points)**

**Donnée**

Des règles strictes s'appliquent pour le respect des délais dans les procédures d'opposition ou de recours.

**Tâche**

Pour les tâches 5.1 et 5.2, utilisez le calendrier mis à disposition pour déterminer la date du dernier jour du délai (date exacte : jj.mm.aaaa). Les jours fériés cantonaux ne doivent pas être pris en compte.

**Tâche 5.1 (2 points)**

Le lundi 22.06.2020, Jakob Hutter a reçu une décision de l'assurance accident datée du 18.06.2020.

**Tâche 5.2 (2 points)**

Le vendredi 27.03.2020, Nadja Mahrer a réceptionné une décision sur opposition de la Caisse de chômage datée du 24.03.2020.

**Tâche 5.3 (3 points)**

Après une longue hospitalisation, Reto Pfändler trouve chez lui une décision de cotisation de la Caisse de compensation. Il estime que cette décision n'est pas correcte. Cependant, le délai de recours est échu depuis longtemps. Quelle possibilité a-t-il pour pouvoir tout de même contester la décision ?  
Nommez les conditions ainsi que la ou les bases légales correspondantes, avec loi et article.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 6 : Principe de la légalité (3 points)**

**Donnée**

Les principes fondamentaux du droit administratif doivent garantir que l'activité étatique respecte l'Etat de droit.

**Tâche**

L'organisateur d'événements Sven Ammann a été particulièrement touché par la crise du Coronavirus. Par conséquent, il fait une demande à sa Caisse de compensation d'appliquer un taux de cotisation de maximum 5 pourcents, au lieu des taux de cotisations AVS/AI/APG prévus par la loi. Vous devez traiter sa demande. Quelle est votre décision ?

Justifiez votre réponse en mentionnant la ou les bases légales correspondantes, avec loi, article et alinéa.

**Proposition de solution**

Rejet (1p), car les cotisations reposent sur une base légale, à laquelle on ne peut pas déroger / L'activité administrative ne peut pas violer la loi / Principe de la légalité / Réserve de la loi (1p) ; art. 5 al. 1 Cst (1p)

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 7 : Principe de la bonne foi (5 points)**

**Donnée**

Le principe de l'obligation d'agir de manière conforme à la bonne foi est applicable non seulement à l'Etat, mais également aux citoyennes et citoyens.

**Tâche 7.1 (2 points)**

Monika Dittli a demandé à sa Caisse de compensation un calcul anticipé de sa rente. Sur la base des informations reçues, elle a acheté un logement. A la réception de la décision de rente, elle constate que la Caisse de compensation avait annoncé un montant beaucoup plus élevé lors du calcul anticipé. Dans ces conditions, elle n'aurait pas fait l'acquisition de ce logement.

Quelles dispositions de la Constitution (article et alinéa) permettrait à Monika Dittli de se prévaloir en principe du droit à la protection de la bonne foi à la suite du renseignement erroné de la Caisse de compensation ?

**Tâche 7.2 (3 points)**

Enumérez brièvement les conditions qui doivent être remplies pour qu'un renseignement objectivement erroné puisse être juridiquement contraignant en droit des assurances sociales.

Point(s) obtenu(s) :



**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 8 : Droit procédural dans le cadre de la LPGA (5 points)**

**Donnée**

La LPGA ou l'OPGA contiennent de nombreuses règles de procédure. Veuillez indiquer l'article (alinéa inclus) de ces deux textes législatifs réglant chacune des situations suivantes.

**Tâche 8.1 (1 point)**

En règle générale, aucun dépens ne peut être alloué dans la procédure d'opposition.

**Tâche 8.2 (1 point)**

L'obligation de l'assureur social d'enregistrer systématiquement les documents qui pourraient être déterminantes

**Tâche 8.3 (1 point)**

Le principe selon lequel la consultation du dossier par l'assuré est gratuite.

**Tâche 8.4 (1 point)**

L'obligation pour l'assureur de remettre des formulaires destinés aux demandes de prestations.

**Tâche 8.5 (1 point)**

Ce que l'assureur doit entreprendre lorsque l'opposition ne satisfait pas aux exigences légales ou si elle n'est pas signée.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 9 : Garanties générales de procédure (2 points)**

**Donnée**

L'interdiction du déni de justice et de retard injustifié peut être déduit de l'article 29 al. 1 Cst.

**Tâche**

Silvia Herger a déposé une opposition contre une décision de la Caisse de chômage. Après avoir longuement attendu une réponse, elle a décidé d'intervenir auprès de la Caisse. Six mois plus tard, la caisse n'a toujours pas rendu de décision sur opposition.

Quelles possibilités s'offrent à Silvia Herger dans cette situation ? Justifiez votre réponse en indiquant la base légale correspondante, avec loi, article et alinéa.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 10 : Entrée en force des décisions (5 points)**

**Donnée**

Les décisions entrent en force après l'expiration du délai de recours. Dans certains cas, une décision peut tout de même encore être modifiée.

**Tâche**

Répondez aux questions suivantes :

**Question 10.1 (1 point)**

Quelle est la conséquence juridique quand une opposition n'est pas déposée à temps ?

**Question 10.2 (4 points)**

Mis à part la restitution du délai, que peut faire une personne assurée lorsqu'elle n'a pas respecté le délai de recours et que la décision est formellement entrée en force ?

Veillez aussi mentionner la disposition légale déterminante (alinéa inclus), ainsi que deux conditions (autres que l'entrée en force de la décision) qui doivent être remplies.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 9 : Droit**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 11 : Procédure devant le Tribunal cantonal des assurances (2 points)**

**Donnée**

La LPGA dispose que la procédure devant le Tribunal cantonal des assurances doit être simple, rapide et en règle générale gratuite. Cependant, la gratuité de la procédure n'est pas applicable en matière d'assurance-invalidité.

**Tâche**

Veillez répondre à la question suivante :

Quels frais sont perçus dans le cadre des contestations portant sur des prestations AI ? Mentionnez la disposition légale déterminante (alinéa inclus).

Point(s) obtenu(s) :